

## 39<sup>ème</sup> Conférence Générale

### Échos des Commissions, la Commission « Communication et Information » Débats et Résolutions, sujets sensibles, Risques et Opportunités

On aura remarqué tout particulièrement les échanges très nourris qu'ont inspiré quatre sujets de l'ordre du jour soumis à débat :

- I « Suites du dernier Sommet Mondial sur la Société de l'Information »,
- II « L'appel de Québec sur la Radicalisation et l'Internet »,
- III « Proposition d'un instrument normatif pour le suivi du domaine des ressources libres éducatives »,
- IV « La sécurité des journalistes ».

Des sujets très sensibles, délicats et complexes à traiter, où les nombreuses interventions exprimées ont révélé à quel point notre Monde nouveau, de plus en plus structuré et dominé par les « TIC » mobilise pour le meilleur... mais aussi divise parfois, comme on l'a vu lors des discussions et encore plus lorsqu'il s'est agi d'adopter des Résolutions.

#### I « Suites du dernier Sommet mondial sur la société de l'information »

Le second Sommet a été un succès, beaucoup d'idées ont été émises sur les défis du numérique et du traitement de l'information au travers du « net ». C'est dans le prolongement de cette rencontre qu'est présenté à Commission CI le projet de suivre la montée du phénomène, notamment au travers « d'indicateurs de « l'universalité », concept caractéristique derrière lequel on met ce qui fait la « force et les conditions de bon fonctionnement » (et parfois la faiblesse) de nos sociétés numériques : la liberté d'expression, l'accès à tous, l'ouverture, la gratuité etc.

Beaucoup d'intervenants ont souligné tout le **potentiel** offert par le numérique et l'intérêt qu'il représentait pour réaliser l'**agenda 2030** et plus généralement favoriser le **développement**, tout particulièrement en Afrique. De nombreux exemples ont été donnés qui montrent partout les efforts produits afin de développer et consolider les systèmes d'information numériques et leur utilisation (**infrastructure, équipements des utilisateurs, sensibilisation, formation**).

On a aussi fait ressortir – avec plus ou moins d'insistance selon les sensibilités (politiques parfois) – les **risques** que génère l'avènement du numérique, et le seul « listage » des problèmes soulevés révèle bien qu'il ne s'agit pas de simples questions techniques : **les questions éthiques, le respect des droits de l'homme, la préservation de la diversité, le risque d'une prise de contrôle des systèmes par quelques grands acteurs hors de la sphère publique, la fracture numérique** qui n'est pas un vain mot dans encore beaucoup de pays, le très grave sujet de **la dérive des traitement de l'information (fake news, manipulations, mensonges) et des discours radicaux**.

Plusieurs pays ont souligné la grande **utilité des coopérations** et salué le rôle de l'**UNESCO** sur l'ensemble des sujets. La Suède a insisté sur l'**absolue nécessité de mettre toujours l'Homme au cœur** de ces sujets à un moment où le recours à l'**Intelligence Artificielle** se développe à toute allure.

La Suisse a signalé qu'en décembre se tiendra à Genève un Congrès sur la « **Gouvernance de l'internet** ».

La discussion sur **la Résolution** portant sur le suivi de ces questions a montré que certains pays n'entendaient pas qu'on aille trop loin, ou qu'on renforce par trop une sorte d'emprise de l'international. Finalement le texte adopté a fait consensus après de laborieux ajustements avec un projet de Résolution qui confirme l'engagement d'un processus et appelle à étudier plus avant la question des indicateurs pour une proposition à faire lors de la **40<sup>ème</sup> Conférence Générale**.

## II **l'appel de Québec sur la radicalisation et l'internet**

La discussion est à situer par rapport aux nombreuses actions conduites par l'UNESCO depuis plusieurs années au titre de « **la Prévention de l'extrémisme violent** » (**PVE**) ; A signaler à cet égard qu'un panel a été organisé en marge de la Conférence au cours duquel ont été présentées toutes ces réalisations, et notamment **cinq publications (dont une cartographie de l'extrémisme violent sur le net)**.

Plus précisément, avec cet appel, il est proposé de donner plus de publicité à un thème très préoccupant au travers d'une déclaration, issue du colloque sur le sujet PVE organisé par le Canada en 2016.

Les orateurs qui ont pris part à la discussion pour exprimer leur soutien à l'initiative ont surtout voulu indiquer que ces **questions sont de toute première importance** dans leurs pays, qu'elles sont même **une priorité pour contrer un phénomène complexe**, – multiples causes, nombreux acteurs concernés, souci éducatif etc – **gravement déstabilisant et qui touche singulièrement la jeunesse**. De nombreux exemples ont été donnés qui traduisent une mobilisation forte face à ces menaces terroristes attisées par **la propagande et les discours violents véhiculés au travers du net (adoption de lois, création de centres de lutte anti-terrorisme, organisation de conférences, rédaction de documents à destination des jeunes, développement de cours sur l'éthique, développement d'initiatives pour diffuser des contre-discours face à la propagande extrémiste etc)**.

Le représentant du Saint Siège a évoqué toutes **les dérives qui amènent à oublier la Vérité, instrumentaliser Dieu, et à oublier que les religions peuvent aider à rechercher la vérité, et restaurer la dignité des Hommes**. Il faut viser à tirer le meilleur parti des outils médiatiques en encourageant une **Communication pleinement Humaine, authentique**... atteindre en somme une « sagesse anthropologique » a-t-il été fait remarquer, en citant certains propos du pape François.

## III **Proposition d'un instrument normatif pour le suivi du domaine « Ressources libres éducatives ».**

L'**Univers les Ressources libres éducatives (REL)** est un phénomène assez nouveau qui prend de l'ampleur, sous l'impulsion du numérique. Il est en train d'affecter tous les systèmes éducatifs, et aussi les méthodes d'enseignement même s'il s'agit d'ensembles en marge des établissements d'éducatifs « classiques ». Là aussi les intervenants au débat ont dans une large mesure porté un **jugement favorable** sur ces nouvelles approches éducatives (dont les **MOOC** sont l'une des illustrations) qui peuvent être très performantes pour aider à la diffusion des connaissances et à l'apprentissage avec des techniques pédagogiques innovantes et relativement peu coûteuses (ex : le e-learning). Mais, même si on discerne un avenir prometteur pour les REL, il ne faut pas sous estimer les difficultés voire les risques. Il y a le danger de négliger **la qualité** (d'où l'intérêt de travailler et promouvoir ce qui a trait à « l'assurance qualité »), de privilégier les effets masses et

négliger ainsi ce qui est spécifique ( « **la diversité culturelle en risque** »). Il importe aussi d'éviter **les abus** que peut faciliter l'absence de **cadre juridique**, de combattre ce qui, **par le truchement d'enseignements** malveillants propagés par le numérique, relève du **radicalisme**. On doit enfin se préoccuper de la **pérennité** des « modèles éducatifs » offerts pour éviter l'envahissement du terrain éducatif par des produits éphémères ou instables. Ceci renvoie à la question plus générale **des « contenus »**.

La proposition soumise à la Commission s'inscrit dans le prolongement de la dernière Conférence Mondiale sur les REL tenue à Ljubljana en septembre 2016 qui a été un succès. Elle invite à considérer la mise en place d'une forme de suivi du phénomène reprenant ainsi une idée qui semble assez largement partagée, au plan des principes en tout cas. Tout en apportant leur soutien à ce qui est présenté, plusieurs intervenants appellent à **ne pas formuler d'exigences excessives**. On fait remarquer aussi que, dans le contexte actuel, il y a lieu de se garder d'engager sur de tels projets trop de ressources budgétaires .

A propos des REL et pour conclure sur des observations générales, on aura retenu l'intervention du représentant de la [Fédération internationale des bibliothèques](#) qui voit les REL comme un **enrichissement de l'existant et non comme une menace**. Il invite dans cet esprit à ne pas considérer ces nouvelles approches sous l'angle **des coûts** (utilité surtout parce que c'est bon marché) mais comme **un investissement** qui rapporte. Les enseignants ne doivent pas craindre une menace. M. La RUE (DGA de l'UNESCO) souscrit pleinement à cette observation. Il insiste aussi pour souligner la **dimension transversale du domaine** : si c'est la Division « Communication-Information » qui porte le Projet de résolution, il va de soi qu'elle appelle une collaboration étroite avec la division «Éducation ».

La résolution qui sera présentée en séance plénière reconnaît l'importance des REL, se réfère au dernier Congrès de Ljubljana, note **le lien positif** qui peut être établi entre les REL et les ODD de l'agenda 2030 et appelle à ce que le sujet « suivi des REL » soit examiné de façon approfondie pour une recommandation à soumettre à la prochaine Conférence Générale.

#### **IV « la sécurité des journalistes ».**

Le point soumis à débat et la résolution proposée sont à situer par rapport aux travaux et décisions de l'ONU qui, dès 2012, a élaboré un plan d'action. L'objectif de l'UNESCO, très engagé sur ce qui relève de **la liberté d'expression et des media**, vise à approfondir ce qui est fait déjà, pour mieux appréhender la situation sur le terrain en matière de protection des journalistes mais aussi de lutte contre l'impunité de ceux qui perpètrent des crimes.

En introduction, l'UNESCO a bien précisé que ses actions se mènent **en étroite liaison avec l'ONU** (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme) et qu'elles visent, dans le cadre de son mandat, à contribuer à l'un des objectifs de **l'agenda 2030 (l'ODD16 Accès Public à l'information)**.

M La RUE a aussi rappelé ce qui a été fait au titre des travaux préparatoires aux discussions : **Consultations en ligne, Réunion et interactions avec ONU, société civile et ONG, et enfin production d'un document contenant deux volets : évaluation de la situation et présentation d'options** pour permettre d'améliorer la situation dans les trois domaines pertinents pour protéger la Profession : **la Prévention, la Protection, et les Sanctions (luttés contre l'impunité)**. La Résolution proposée vise à mieux suivre la situation, étant fait observer que **la situation en matière de Sécurité des journalistes tend à se détériorer gravement**.

Ce quatrième débat a été de très loin le plus tendu, et même confus si bien qu'au terme d'une assez longue discussion officielle (au cours de laquelle près de 40 délégations se sont exprimées) non conclusive il a fallu poursuivre pour arrêter une position en une réunion « informelle ».

Parmi les points qui ont fait l'objet d'échanges plus ou moins confus et parfois très directs, on aura noté tout particulièrement : une difficulté pour définir la population de ceux dont il est souhaité de renforcer la sécurité (question de définition avec des conceptions plus ou moins larges : que dit-on des bloggers actifs et parfois activistes ?) ; l'ajout d'une allusion spécifique aux journalistes opérant dans des zones de conflits armés ou les risques supportés par les journalistes instruisant des dossiers sur le crime organisé ; **l'attention à porter au cas des journalistes femmes victimes de harcèlement** ; la question des journalistes engagés et/ou peu soucieux d'éthique.

En émettant parfois avec vigueur des critiques sur le texte de la proposition et sur la façon dont les travaux ont été réalisés, certaines délégations ont adopté une attitude qui pourrait être interprétée comme un souhait de ne pas laisser aller trop loin. Il y aurait peut être là une volonté délibérée de s'opposer à ce qui serait considéré comme des intrusions intempestives.